



Association Vaudoise  
des Auto-Ecoles  
Case postale 89  
1018 Lausanne  
Tél 079/247.30.30

Aux membres AVAE

Lausanne, le 2 septembre 2015

Cher(e)s collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que l'AVAE a déposé un recours suite à la volonté du SAN de délocaliser tous les examens pratiques au centre du TCS à Cossonay. En effet, l'Etat en tant qu'autorité se doit d'offrir à tous les acteurs du marché une égalité de traitement et de proximité. En agissant de la sorte, le TCS est clairement favorisé tant au niveau financier direct, qu'indirect ainsi que publicitaire. Ceci au détriment des auto-écoles installées à Lausanne.

Le recours déposé le 18 juin a eu un effet suspensif sur la délocalisation. Ce dernier a été annulé par le juge instructeur le 10 août. L'AVAE a décidé de ne pas faire appel à cette levée de l'effet suspensif.

Dès lors, le SAN peut délocaliser provisoirement à Cossonay et cela jusqu'à ce que la décision de justice soit rendue.

Mais nous avons encore quelques cartes à jouer...

Il est important de rappeler que le recours contre la délocalisation est toujours effectif. Le tribunal devra statuer sur le fond.

Nous vous encourageons à nous soutenir dans nos démarches, et pour ceci, venez à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre où vous aurez des informations supplémentaires.

Dans l'attente de vous revoir, nous vous envoyons, nos meilleures salutations.

Le comité AVAE